



## Contrat d'utilisation « Utilisateur du portail »

### 1. Champ d'application, parties et éléments de l'accord

L'objet de l'accord est l'achat de services d'experts via le portail d'experts "BookYourExpert" (<https://www.bookyourexpert.ch/>) (ci-après : "BookYourExpert" ou "Portail"), un produit de l'équipe One Planet Lab (ci-après : "One Planet Lab Team") au sein du WWF Suisse, Hohlstrasse 110, 8010 Zurich (ci-après : "WWF") par les utilisateurs du Portail. Le portail a pour but de permettre aux initiateurs de projets écologiques (ci-après : "Utilisateurs du portail") de trouver des experts techniques sélectionnés par le WWF (ci-après : "Experts") et de réserver des séances avec eux. L'offre BookYourExpert s'adresse exclusivement aux utilisateurs du portail et aux experts résidant en Suisse.

Les utilisateurs du portail font appel aux services du WWF et le WWF fait appel aux experts en tant que substitués.

La relation contractuelle entre le WWF et les utilisateurs du portail en ce qui concerne le portail "BookYourExpert" se base sur l'accord d'utilisation suivant, la version actuelle et accessible en ligne des conditions générales de vente "Utilisateurs du portail" pour "BookYourExpert" (ci-après : "CGV Utilisateurs du portail") ainsi que le code de conduite accessible en ligne (ci-après : "Code de conduite") ; ensemble, l'"accord". L'accord régit de manière exhaustive la relation juridique entre l'utilisateur du portail et le WWF.

Les conditions générales des utilisateurs du portail ne font pas partie du contrat, à moins que le WWF ne les ait reçues par écrit et que le WWF n'accepte leur validité par écrit.

### 2. Début Accord

La présentation du portail d'experts sur le site Internet ou dans d'autres médias du WWF ne constitue pas une offre ferme du WWF. Au contraire, en remplissant le formulaire d'inscription correspondant (cf. point 3-6 CGU Utilisateurs du portail), la possibilité leur est donnée d'émettre à leur tour une demande ferme de conclusion d'un accord (invitation à présenter une offre).

L'accord sur l'utilisation du portail entre le WWF et un utilisateur du portail est conclu après que l'utilisateur du portail a rempli intégralement le formulaire d'inscription et l'a transmis au WWF. Pour l'attribution éventuelle de bons d'achat, un processus de validation est également mis en place (cf. point 4-6 des CGU Utilisateurs du portail).

Les utilisateurs du portail sont affectés à un groupe d'utilisateurs du portail standard ainsi qu'à une page de réservation, selon la qualification de l'utilisateur du portail (cf. point 2.1 des CGU Utilisateurs du portail), au moyen d'une procédure d'inscription, comme défini au point 2 des CGU Utilisateurs du portail.

L'accord est à durée indéterminée.

### 3. Prestations contractuelles

L'expert ou le WWF fournit ses services à l'utilisateur du portail sous la forme de sessions d'expertise qui peuvent être réservées par l'utilisateur du portail auprès du WWF. Les différents types de sessions sont illustrés au point 8 des CGU Utilisateurs du portail. Les annonces de dates publiées par les experts sont contraignantes pour les annonces de sessions d'experts. Si l'utilisateur du portail accepte une telle annonce de rendez-vous en envoyant à l'expert une demande pour le rendez-vous correspondant, un contrat est conclu entre le WWF



et l'utilisateur du portail pour la tenue de la session d'experts à la session d'experts correspondante. Le processus de réservation est décrit au point 10 des CGU Utilisateurs du portail.

L'utilisateur du portail respecte le code de conduite et utilise le portail conformément à sa destination. Le WWF peut demander un retour d'information aux utilisateurs du portail, et ces derniers sont tenus d'y participer.

L'étendue des prestations dépend de la disponibilité des experts et du nombre de réservations effectuées par les utilisateurs du portail. Les utilisateurs du portail ne peuvent pas prétendre à des séances d'experts ou à des bons d'achat.

Les données d'accès de l'utilisateur du portail ne sont pas transmissibles. Les données d'accès doivent être tenues secrètes dans tous les cas. En cas de divulgation à des tiers, l'utilisateur du portail doit immédiatement modifier ses données d'accès et en informer le WWF. Lors de l'utilisation des données d'accès de l'utilisateur du portail, WWF est en droit de supposer que l'utilisateur du portail s'est lui-même connecté.

#### **4. Droits d'utilisation des utilisateurs du portail**

Les utilisateurs du portail obtiennent le droit simple, non exclusif, non transférable et limité à la durée du contrat d'utilisation d'utiliser le portail conformément à sa destination. L'utilisation conforme à l'usage prévu comprend l'obtention de réunions d'experts pour les domaines communiqués au WWF.

#### **5. Paiement des réunions d'experts**

Les utilisateurs du portail ont la possibilité de payer les séances d'experts au moyen d'un bon pour lequel ils peuvent postuler auprès du WWF selon la procédure décrite au point 4 f des CGU Utilisateurs du portail ou qui leur est mis à disposition dans le cadre d'un partenariat, ou par paiement anticipé par carte de crédit. Le prix horaire de chaque session d'experts est défini au point 11 des CGU Utilisateurs du portail.

Dans la mesure où les séances d'experts ne sont pas payées par des bons, le WWF prélève auprès des utilisateurs du portail des frais de réservation pour les séances d'experts, qui doivent être payés à l'avance par carte de crédit. Les prix, frais de réservation en sus, sont fixés au point 11 des CGU Utilisateurs du portail.

#### **6. Licenciement, suspension**

Chaque partie peut résilier l'accord à tout moment et sans motif, sans devoir respecter un délai de préavis. L'utilisateur du portail ne peut pas résilier le contrat à un moment inopportun (par exemple avant une réunion d'experts). La résiliation du contrat met fin à tous les droits d'utilisation du portail.

L'utilisateur du portail peut, en accord avec le WWF, suspendre et réactiver sa participation à tout moment. Les dispositions du présent accord restent inchangées pendant la suspension (voir CGU Utilisateur du portail).

Si un utilisateur du portail ne remplit pas une ou plusieurs des prestations convenues dans le contrat, le WWF est en droit de suspendre temporairement l'utilisateur du portail.

#### **7. Responsabilité**

Dans la mesure où la loi le permet, la responsabilité de WWF découlant de la relation contractuelle entre WWF et l'utilisateur du portail est exclue. Le WWF n'est responsable, quel que soit le motif juridique, que des dommages causés par une négligence grave ou intentionnelle et relevant de sa responsabilité. Le WWF n'est pas responsable des dommages causés par un auxiliaire autorisé ou un sous-traitant choisi et instruit avec soin dans l'exercice de ses fonctions. La responsabilité pour les dommages indirects et consécutifs est exclue, dans la mesure où la loi le permet.



L'utilisateur du portail est responsable envers le WWF de tout dommage résultant d'une violation fautive du contrat.

L'utilisateur du portail garantit le WWF contre toute réclamation de tiers à l'encontre du WWF en rapport avec les activités de l'expert sur l'utilisateur du portail. WWF est en droit de se défendre lui-même contre les prétentions de tiers et/ou de conclure un accord avec ces derniers et de facturer à l'expert les dépenses et les frais correspondants (par ex. frais de justice et d'avocat). L'utilisateur du portail fournira au WWF, dans la mesure du raisonnable, toutes les informations utiles ou nécessaires au WWF pour répondre aux réclamations de tiers.

#### **8. Confidentialité**

L'utilisateur du portail s'engage à garder secrètes toutes les informations non accessibles au public ou connues de tous dont il prend connaissance dans le cadre du présent accord, en particulier les informations recueillies par les experts pendant les réunions d'experts ainsi que les informations sur les utilisateurs du portail qui peuvent être consultées sur le portail, pendant la durée de l'accord et au-delà, au moins aussi longtemps que le WWF ou les utilisateurs du portail ont intérêt à ce que ces informations restent secrètes. Les informations ne peuvent être utilisées que pour l'exécution du présent accord. L'utilisateur du portail informera immédiatement WWF de toute violation réelle ou présumée de la confidentialité et fournira à WWF toute l'assistance raisonnablement nécessaire.

#### **9. Sécurité et confidentialité des données**

L'utilisateur du portail garantit qu'il respecte les dispositions légales en matière de protection des données et qu'il ne transmettra pas (directement ou indirectement) les informations reçues à des tiers. L'utilisateur du portail garantit qu'il n'utilisera pas ces informations à d'autres fins que celles convenues dans le contrat.

Les informations relatives au profil et au compte de l'utilisateur du portail peuvent être modifiées, mises à jour, désactivées ou supprimées à tout moment, dans la mesure où cela ne contrevient pas aux obligations de conservation.

Pour plus d'informations sur le traitement des données par le WWF et les droits à la protection des données qui y sont liés, veuillez consulter la déclaration de confidentialité du WWF [<https://www.wwf.ch/fr/qui-sommes-nous/confidentialite>].

#### **10. Clause de modification**

Toute modification, tout ajout et/ou toute annulation du présent contrat ne sera valable que si les deux parties contractantes l'approuvent par des moyens électroniques appropriés. Les modifications des CGV seront effectuées selon les mécanismes définis dans les CGV.

#### **11. Clause de sauvegarde**

Si l'une des dispositions, conditions ou règles contenues dans le contrat est jugée invalide ou inapplicable, en tout ou en partie, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions du contrat n'en sera pas affectée. Il en va de même si le contrat ne contient pas une disposition essentielle. En lieu et place de la disposition invalide ou inapplicable ou pour combler une lacune du contrat, la disposition valide et exécutoire qui se rapproche le plus possible de l'intention économique des parties poursuivie par la disposition invalide, inapplicable ou pour laquelle une disposition faisait défaut, s'applique.

#### **12. Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Les tribunaux de droit commun de Zurich sont seuls compétents pour régler les éventuels litiges découlant du présent contrat ou en rapport avec celui-ci.



hosted by



En donnant son accord par voie électronique et en transmettant ainsi cette demande, l'utilisateur du portail confirme avoir reçu et - en tant que partie intégrante du présent accord - accepté les CGU Utilisateurs du portail ainsi que le code de conduite. En cas d'éventuelles contradictions avec des traductions de cet accord, la version allemande fait foi.

### **Annexes**

- Conditions générales de vente pour les utilisateurs du portail "BookYourExpert
- Code de conduite